

Paranoïa autour de notre système de retraite

CHRONIQUE / Si ça avait eu lieu en Espagne, en Allemagne ou en Italie, on n'en aurait pas fait tout un plat. Mais comme ce sont les cousins français qui se mobilisent pour protester contre le projet de réforme des retraites, les échos se sont fait entendre jusque dans nos médias, ça n'arrête pas depuis deux semaines.

Le gouvernement français veut repousser de 62 ans à 64 ans l'âge de la retraite, ses tentatives se butent depuis des années à l'opposition obstinée d'une partie de la population (une autre est favorable, mais elle moins bruyante). Là-bas, le système se distingue du nôtre sur bien des aspects, particulièrement par sa plus grande générosité et par son financement précaire. La France ne peut pas maintenir les prestations actuelles sans siphonner davantage les contributeurs, déjà fort sollicités.

Vue d'ici où l'âge de la retraite se situe à 65 ans, l'ampleur des manifestations semble moins révélatrice de l'importance de la réforme elle-même que de la propension des syndicats français à faire la grève chaque fois qu'est menacé un centimètre de leurs acquis sociaux.

La raison des changements envisagés est connue : le vieillissement de la population. Les travailleurs sont moins nombreux qu'auparavant pour financer les pensions des retraités qui vivent de plus en plus longtemps.

Comme l'ensemble des sociétés occidentales se trouvent aux prises avec le même phénomène démographique, «on» s'interroge depuis 10 jours sur la solidité de nos régimes de retraite publics, au Québec. Par «on», j'entends des confrères et des consœurs qui ont un don pour flairer ce qui vous préoccupe. Apparemment, la situation française aurait semé l'inquiétude dans votre esprit.

C'est que ces manifestations outre-Atlantique coïncident avec le lancement chez nous de consultations en vue d'apporter des modifications à notre Régime de rente du Québec (RRQ), un des piliers de notre système. Un thème étudié sera le report de l'âge d'admissibilité minimal à la rente, qui pourrait passer de 60 ans à 62 ans ou à 65 ans. (J'ai parié sur 62 ans dans une chronique parue avant les Fêtes).

Évidemment, certains n'ont pas manqué de faire un parallèle entre cette hypothèse et le projet du gouvernement d'Emmanuel Macron. Je ne sais pas si c'est susceptible de vous rassurer, mais il n'y a pas de lien à faire entre les deux situations, aussi différentes que peuvent l'être un sandwich jambon beurre et une poutine.

Dissipons quelques malentendus qui auraient pu naître de la couverture des événements français et des comparaisons qu'on a faites avec ce qui se passe chez nous.

D'abord, le financement des retraites. Ici comme en France, les contributions des travailleurs au régime servent à payer les retraités. Au Québec, cependant, c'est moins lourd à supporter, les prestations sont moindres. Aussi, une partie des cotisations des travailleurs québécois a servi au cours des années à amasser un fonds de stabilisation qui s'élève aujourd'hui à plus de 100 G\$, géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le capital accumulé ne vise pas à couvrir les rentes, mais à générer des rendements dont une fraction servira à payer une partie des prestations. Jusqu'à récemment, une portion de nos contributions engraisait toujours cette cagnotte. On vient de basculer dans la situation où le fonds, au contraire, verse de l'argent aux retraités.

Si le RRQ étudie l'idée de repousser l'âge d'admissibilité minimal à la rente, ça n'a rien à voir avec la santé du régime et sa capacité à remplir ses promesses dans un contexte où la population vieillit. C'est qu'il y a encore beaucoup de gens qui mettent leur propre santé financière en péril en demandant la rente trop jeune. Vous le savez, plus tôt on commence à toucher «sa RRQ», plus celle-ci est petite, pour toute la vie.

Compte tenu du faible niveau d'épargne des Québécois et de la qualité en baisse des régimes de retraite d'employeurs, le RRQ explore des solutions pour élargir son rôle. De là est né le régime supplémentaire, mais son plein effet ne se fera pas sentir avec les années 2060. Le report de l'âge auquel on peut demander la rente cherche aussi à améliorer les prestations des participants, mais à plus court terme.

On devrait davantage se préoccuper du programme de la Sécurité de vieillesse, à Ottawa. Aucunement capitalisé, il puise son argent à même le budget fédéral et, à chaque année qui passe, il pèse de plus en plus lourd sur les finances publiques du pays, comme le système de santé.

Je ne vous énerverai pas trop avec ça pour l'instant. Attendons le rapport actuariel, je vous promets un compte-rendu. Encore là, rien à voir avec le défi français.

La circulation pas réglée avec le télétravail

Le Journal de Québec · 24 janv. 2023 · 14

Les données diffusées par Le Journal et qui démontrent que le trafic a repris sur les autoroutes Laurentienne et de la Capitale démontrent selon le maire de Québec que le télétravail a ses limites.

« Un des arguments qu'on entend, c'est que la pandémie, avec l'arrivée du télétravail, aurait tout réglé et qu'on n'aurait plus besoin de tramway et de transport collectif. [...] Ce que ces chiffres me disent, c'est qu'il faut accélérer la mobilité. »

Claude Villeneuve, chef de l'opposition officielle, affirme quant à lui que ces données illustrent le phénomène de trafic induit, qui se produit quand on élargit une autoroute et que les gens l'empruntent davantage, augmentant la congestion. Le maire Marchand n'a pas voulu se prononcer sur les débits journaliers en baisse sur les ponts et sur l'implication de ce fait sur le projet de troisième lien.

M. Villeneuve estime quant à lui que « le troisième lien ajouterait au problème de trafic au lieu de le juguler ».

les affaires

Un argument en béton pour la semaine de 4 jours!

Par Olivier Schmouker

Publié à 07:27



MAUDITE JOB! est une rubrique où Olivier Schmouker répond à vos interrogations les plus croustillantes [et les plus pertinentes] sur le monde de l'entreprise moderne... et, bien sûr, de ses travers. Un rendez-vous à lire les **mardis** et les **jeudis**. Vous avez envie de participer? Envoyez-nous votre question à mauditejob@groupecontex.ca



Q. – «Je rêve de la semaine de quatre jours, mais je n'ose pas en parler à la haute-direction car je sais qu'ils sont convaincus que c'est juste un truc à la mode pour les start-ups...» – Yves

R. – Cher Yves, vous et moi sommes pareils, me semble-t-il: nous ne jurons que par les faits vérifiés et vérifiables, les faits robustes, bref les faits scientifiques. J'ai une excellente nouvelle pour vous: une expérience fiable et solide a été récemment menée visant à évaluer les éventuels impacts positifs et négatifs de la semaine de quatre jours; et les résultats montrent sans l'ombre d'un doute qu'il y a avantage à adopter la semaine de quatre jours.

L'expérience a été menée par l'organisme **4 Day Week Global**, dont le but est de promouvoir la semaine de quatre jours et d'aider les entreprises qui le souhaitent à faire la transition vers celle-ci. Bien entendu, pour ne pas être taxé de partisanerie dans son expérience, l'organisme néo-zélandais s'est associé à des chercheurs de la Harvard Business School, de l'Université d'Oxford et de l'Université de Pennsylvanie.

En février 2022, 33 entreprises de six pays différents sont ainsi passées à la semaine de quatre jours pour une durée de six mois. À noter que lorsqu'on parle de quatre jours par semaine, on parle en fait de 32 heures par semaine: l'important est de diminuer la charge de travail, pas d'en faire autant qu'auparavant, mais en moins d'heures. Car cela serait stressant pour les travailleurs, pour ne pas dire carrément épuisant.

Les résultats sont clairs et nets:

– *Des gains en matière de bien-être et de santé.* La semaine de quatre jours a apporté de «grandes améliorations» en ce qui concerne le «bien-être» des travailleurs et leur «satisfaction de vivre». À noter également une autre grande amélioration fort intéressante, celle du «sommeil des travailleuses».

– *Des gains financiers.* Pour les 16 entreprises participantes qui ont accepté de divulguer des données financières, les revenus combinés, pondérés par la taille, ont augmenté de 8,14%. Il s'agit là d'un bond impressionnant. Pour bien le saisir, il suffit de savoir que cette hausse des revenus correspondait pour certaines des entreprises à une progression supérieure de 40% à la hausse qu'elles avaient connu lors de la même période de l'année précédente.

D'où proviennent ces gains financiers? Essentiellement du gain en productivité enregistré auprès des travailleurs. Ce qui rejoint les résultats d'une étude menée en 2019 par des chercheurs de la Henley Business School qui avait mis au jour le fait que les deux tiers des entreprises qui adoptaient la semaine de quatre jours voyaient croître la productivité de leurs travailleurs.

– *Aucun impact négatif significatif.* Les entreprises participantes n'ont signalé aucun impact négatif particulier lié à la semaine de quatre jours. La quasi-totalité des travailleurs impliqués dans l'expérience ont déclaré vouloir adopter définitivement la semaine de quatre jours. Quant aux PDG et autres gestionnaires, ils ont tous reconnu des avantages «considérables» découlant de la semaine de quatre jours et ont indiqué qu'ils étaient disposés à considérer l'adoption permanente de celle-ci.

Voilà, Yves. Grâce à la semaine de quatre jours, les travailleurs sont plus heureux et plus productifs, ce qui se traduit par un mieux-être des finances de l'entreprise. Que demander de plus?

Refus du vaccin: un employé du réseau de la santé perd sa cause contre son syndicat

LIA LÉVESQUE
La Presse Canadienne

Un travailleur du réseau de la santé, qui avait refusé de se faire vacciner contre la COVID-19 en 2021 et qui avait porté plainte contre son syndicat parce qu'il avait refusé de déposer un grief de discrimination et de harcèlement pour son cas, vient de perdre sa cause devant le Tribunal.

Le gouvernement du Québec avait annoncé, en septembre 2021, que les employés du réseau ayant des contacts directs avec la clientèle devaient être adéquatement protégés, à défaut de quoi ils seraient suspendus sans solde. Québec avait finalement retiré cette mesure pour la remplacer par l'obligation de présenter des tests de dépistage négatifs et de les passer en dehors des heures de travail.

Mais le travailleur, préposé aux services alimentaires, refusait la vaccination et plaidait qu'il n'avait pas de contacts directs avec les patients. Il se disait victime de discrimination par rapport aux collègues vaccinés.

Pourtant, son syndicat, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la FTQ, avait même déposé deux griefs collectifs contestant le fait que les employés non vaccinés soient dans l'obligation de faire des tests de dépistage sans être rémunérés et que la prime COVID ne soit plus versée aux employés non vaccinés.

Le travailleur avait porté plainte contre son syndicat pour manquement à son devoir de représentation. Il tenait à ce qu'un

grief de discrimination et de harcèlement en son nom personnel soit déposé. Il réclamait aussi des dommages pécuniaires et moraux, en plus du remboursement des cotisations syndicales qu'il avait versées.

Aucun manquement

Après avoir énuméré tous les échanges entre le syndicat et le travailleur, le Tribunal administratif du travail a jugé que le SCFP n'avait aucunement manqué à son devoir de juste représentation. Il souligne même que les représentants du syndicat, «enregistrés à leur insu, ont sans exception été d'une patience et d'une courtoisie irréprochables».

«Le Syndicat a évalué de façon sérieuse les éléments soulevés par le plaignant. Il a jugé qu'aucun autre grief individuel n'était requis et que les droits du plaignant étaient protégés par les deux griefs collectifs déposés. Compte tenu des recours en évolution au niveau national et de la jurisprudence récente, il a jugé qu'un grief individuel de discrimination ou de harcèlement pour le plaignant au regard des mesures gouvernementales visant les employés non vaccinés n'avait aucune chance de succès», a tranché le Tribunal.

Le plaignant avait également transmis un courriel au syndicat dans lequel il disait être victime de harcèlement de la part de sa supérieure, qui insistait pour qu'il porte des lunettes de protection. Mais lorsqu'un représentant du syndicat l'avait invité à remplir un formulaire de plainte, il avait refusé et avait aussi annulé une rencontre déjà prévue.

«En agissant ainsi, le plaignant a renoncé à ses droits et ne peut maintenant reprocher au syndicat d'avoir manqué à son devoir de juste représentation», a tranché le Tribunal.

La parité dans les C.A. est peu encadrée

Le maire Marchand avait plaidé il y a un an pour une plus grande place des femmes dans les cercles de pouvoir

Le Journal de Québec · 24 janv. 2023 · 8 · STÉPHANIE MARTIN

Les organisations publiques de la région sont peu nombreuses à encadrer formellement la parité dans les conseils d'administration et rares sont celles qui ont des femmes à leur tête, a constaté Le Journal, un an après l'appel du maire Marchand, qui souhaite plus de présence féminine dans les cercles de pouvoir.



L'an dernier, lors de son premier discours en tant que maire devant la Chambre de commerce de Québec, Bruno Marchand avait livré un plaidoyer en faveur de l'inclusion des femmes au sein des instances décisionnelles.

NEUF INSTITUTIONS

Le Journal a vérifié la composition des conseils d'administration de neuf grandes institutions publiques de la grande région de Québec.

Les chambres de commerce de Québec et Lévis, le Port, l'aéroport, Québec international, le Centre des Congrès, le bureau de tourisme Destination Québec Cité (DQC) et les musées de la civilisation et des beaux-arts.

Dans seulement trois d'entre elles des femmes occupent les plus hautes fonctions : le Port, avec Marie-huguette Cormier comme présidente, la Chambre de commerce de Lévis, avec sa présidente Éliane Trudel et sa PDG Marie-josée Morency, et le Musée national des beaux-arts, avec Christiane Germain à la présidence.

AU MOINS 30 %

« En ce qui concerne la parité, les études ont démontré que ça prend au moins un 30 % de présence féminine pour qu'il y ait la masse critique pour amorcer un changement dans une orga-

nisation », souligne Sophie Brière, professeure titulaire et directrice de l'institut EDI2 au département de management de l'université Laval.

Toutes les organisations répondent à ce critère, a-t-on constaté. Les sociétés d'état comme les musées et le Centre des congrès sont quant à elles soumises à une loi sur la gouvernance, qui exige 40 % de femmes dans les C.A., et elles respectent cette exigence.

Cependant, si les efforts sont notables pour assurer une présence féminine, rares sont les organisations qui encadrent dans une politique écrite claire la parité au conseil. Le Port, les chambres de commerce de Québec et de Lévis, DQC et l'aéroport ont des critères qui visent la nomination des femmes, mais n'ont pas de politique exhaustive.

Québec International s'est doté quant à lui d'une « politique sur la diversité et l'inclusion, et au niveau du conseil d'administration nous avons des objectifs clairs de parité ».

Pour Mme Brière, la volonté sans plan d'action peut équivaloir à des « vœux pieux ». Elle estime qu'une politique doit être mise de l'avant, assortie de mesures pour suivre l'atteinte des objectifs.

ÉVOLUTION LENTE

« L'évolution en général de la place des femmes sur les C.A. au Canada est extrêmement lente, dit-elle. On parle de un pour cent par année d'augmentation. [...] En général, s'il n'y a pas d'obligation de le faire, ça ne se fait pas tout seul. »

Récemment, pour trois sièges à pourvoir, la Chambre de commerce de Lévis a reçu six candidatures, toutes masculines. C'est contextuel, souligne la PDG, Marie-josée Morency, qui a bon espoir d'attirer plus de femmes lors de la prochaine ouverture de postes.

Une loi sur les hausses de taxes municipales, ça urge !

Le Journal de Quebec · 24 janv. 2023 · 28 · MICHEL GIRARD michel.girard@quebecormedia.com

J'invite la ministre des Affaires municipales Andrée Laforest et sa collègue France-éline Duranceau, ministre de l'habitation, à déposer au plus sacrant un projet de loi pour plafonner en 2023 les hausses de taxes municipales survenues à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière.



Le nouveau rôle d'évaluation foncière couvrant les années 2023-2425, qui vient d'être déposé dans plus d'une centaine de villes et municipalités, a généré une explosion de la valeur foncière des propriétés résidentielles.

Et par voie de conséquence, un grand nombre de propriétaires ont vu leurs comptes de taxes municipales de 2023 augmenter énormément plus que l'inflation. Ce qui n'est pas peu dire quand on sait que l'inflation en 2022 a bondi de 6,8 % au Québec.

Alors quand des élus du gouvernement caquiste et du monde municipal laissent entendre aux citoyens qu'ils n'ont pas à s'inquiéter de l'impact de la forte hausse de la valeur foncière sur le compte de taxes, c'est, pour nombre de proprios, de la bullshit.

Oui, du gros baratin !

HAUSSES ABUSIVES

Dans mon patelin, à Mont-saint-hilaire, par exemple, des propriétaires de longue date ont vu leurs comptes de taxes municipales exploser de 15 % à 24 % à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière, et ce, sans avoir effectué la moindre rénovation.

Mesdames les ministres Laforest et Duranceau, convenez-vous, tout comme moi, que ça n'a aucun bon sens de siphonner de la sorte ces citoyens ?

À COMBIEN LE PLAFOND ?

C'est quoi une hausse « raisonnable » lorsqu'on parle des taxes municipales ? Il serait logiquement acceptable que la hausse des taxes foncières soit plafonnée à un maximum de 3 % par année, pour les années 2023 à 2026, tel que récemment décrété par le gouvernement de Legault pour les tarifs gouvernementaux et les tarifs d'hydro-québec.

Si François Legault et son ministre des Finances Eric Girard estiment qu'il est capital de limiter les hausses de tarifs gouvernementaux jusqu'à un maximum de 3 % en cette période inflationniste, il devrait en être de même pour les villes et municipalités.

AU PIRE

Quel est le niveau de l'augmentation des taxes municipales que le gouvernement Legault pourrait tolérer de la part des élus municipaux s'il ne veut pas avoir l'air trop autocratique ?

Je crois que le niveau de l'inflation serait vraiment le maximum tolérable ! En 2022, comme l'inflation s'élevait à 6,8 %, aucun contribuable ne devrait voir son compte de taxes municipales de 2023 dépasser ce niveau.

L'ONÉREUSE RÉVISION

Les citoyens mécontents de se retrouver aux prises avec une juteuse hausse de taxes municipales doivent y penser à deux fois avant de déposer une demande de révision.

Imaginez-vous qu'en vertu des règles imposées par le gouvernement du Québec, « le montant des taxes à payer ne constitue pas un motif qui justifie une modification au rôle ».

Un citoyen voit son compte de taxes grimper de 15 à 24 %, mais il ne peut évoquer cette hausse abusive pour se défendre devant l'évaluateur. Quelle farce !

De plus, le « contestataire » devra par surcroît verser des frais municipaux non remboursables de 300 \$ à plus de 1000 \$ s'il demande une révision pour une propriété de 500 000 \$ ou plus.

Il serait logiquement acceptable que la hausse [...] soit plafonnée à un maximum de 3 % par année

La Ville de Québec interdira les pesticides dès 2024

Le maire espère que le gouvernement légifèrera aussi

Le Journal de Québec · 24 janv. 2023 · 4 · STÉPHANIE MARTIN

La culture de la pelouse parfaite sera plus compliquée, dès l'été 2024, alors que la Ville de Québec interdira les pesticides nocifs sur son territoire, sauf en cas d'exception.



« ON N'IRA PAS DANS LE CABANON DES GENS POUR LEUR DIRE : "OUVREZ VOTRE CABANON ET ON VA VOUS ARRÊTER ET VOUS EMMENER EN PRISON" »

- Bruno Marchand, maire de Québec, au sujet des pesticides que les gens possèdent déjà et qui seront bientôt interdits

La capitale s'attaque aux produits chimiques conçus pour détruire les plantes, insectes ou champignons indésirables ou nuisibles.

« On n'est pas en guerre contre la pelouse, on préfère une pelouse en santé [...] qu'une pelouse sèche et décimée », a lancé Geneviève Lévesque, directrice de section de la prévention et contrôle environnemental à la Ville de Québec, lors d'une séance plénière devant les élus, hier, au conseil municipal.

Elle a convenu qu'il faudra un temps d'adaptation pour les citoyens, habitués d'utiliser les pesticides pour leur pelouse ou autre.

Dans un souci de protection de la santé et de l'environnement, la Ville adoptera ce printemps un règlement qui autorisera seulement les biopesticides « reconnus comme présentant moins de risques pour la santé et l'environnement » et qui seront désormais placés sur une « liste blanche ».

Tous les autres produits seront proscrits pour toutes les utilisations extérieures. La Ville souhaite en tout temps interdire les néonicotinoïdes, considérés comme « des tueurs d'abeilles ».

EXCEPTIONS

Aussi, le glyphosate, communément appelé Round-up, et le tétraniliprole, un insecticide utilisé pour contrôler le hanneton et le scarabée japonais, seront désormais bannis, mais des exceptions s'appliquent, pour lesquelles il faudra obtenir un permis.

Elles s'adressent aux entreprises de transport et d'énergie, aux firmes d'extermination, aux terrains de golf et aux exploitations agricoles et horticoles.

Pour ce qui est des terrains de golf, l'épandage sera cependant interdit en bordure des cours d'eau.

La Ville prévoit aussi des exceptions pour les « cas d'infestation ». Le règlement sera adopté au printemps et les entreprises qui bénéficient de l'exception pourront s'enregistrer.

En 2024, l'interdiction entrera en vigueur.

Le maire de Québec, Bruno Marchand, convient que les défis sont nombreux. Le contrôle de la vente chez les détaillants en est un.

Le maire n'exclut pas que la Ville le fasse, mais affirme qu'elle a besoin du gouvernement du Québec, qui peut légiférer sur cet aspect.

Les citoyens pourraient aller se procurer les produits interdits dans les autres villes à proximité qui ne se sont pas dotées d'une telle réglementation. La vice-présidente du comité exécutif, Marie-josée Asselin espère que d'autres emboîteront le pas.

APPUIS

Aucune visite d'inspection ni amende n'est prévue pour l'instant. Il s'agit selon le maire d'une « responsabilité citoyenne ». « Ça donne quoi de mettre des amendes si on n'est pas capable de les appliquer ? »

Les partis d'opposition de Québec d'abord et de Transition Québec se disent satisfaits de cette avancée. La population sera consultée sur le projet de règlement.

« ON N'IRA PAS DANS LE CABANON DES GENS POUR LEUR DIRE : "OUVREZ VOTRE CABANON ET ON VA VOUS ARRÊTER ET VOUS EMMENER EN PRISON" »

– Bruno Marchand, maire de Québec, au sujet des pesticides que les gens possèdent déjà et qui seront bientôt interdits

23 janvier 2023 22h38 Mis à jour à 23h06

La Ville de Québec veut être plus sévère sur les pesticides

ÉMILIE PELLETIER

Le Soleil

L'herbe deviendra peut-être plus verte chez le voisin, mais pour l'environnement et la santé, la Ville de Québec veut imiter Montréal et près de 160 municipalités québécoises en réglementant l'usage des pesticides sur son territoire à compter de 2024.

«C'est un objectif qu'on se donne de façon collective. Si tout le monde garde l'utilisation des pesticides qu'on a présentement, on n'a pas l'effet escompté, c'est-à-dire qu'on perd de la biodiversité et la santé humaine est menacée», a présenté lundi le maire de Québec.

Convoqués à l'hôtel de ville pour une séance du comité plénier, les élus municipaux ont pu prendre connaissance du règlement que souhaite adopter l'administration Marchand pour limiter l'utilisation extérieure de pesticides.

Contraintes et permis dès 2024

La Ville de Québec veut, comme plusieurs autres municipalités québécoises, être plus restrictive sur l'épandage de produits nocifs pour l'environnement et la santé. Elle n'a, pour l'instant, «aucun règlement» pour en contraindre l'usage sur l'ensemble du territoire.

Jardiniers et horticulteurs, l'été 2023 pourrait donc être le dernier où vous pourrez utiliser du glyphosate — le désherbant Roundup, par exemple — ou encore des néonicotinoïdes, nuisibles aux abeilles.

Fruit d'une réflexion entamée en 2020, le nouveau règlement proposé serait adopté au printemps prochain, pour une mise en

application un an plus tard, en 2024. Une «liste blanche», qui reste à être définie, comprendra les biopesticides permis sur le territoire de la Ville.

L'utilisation résidentielle sera limitée avant tout, mais les citoyens aux prises avec des indésirables végétaux ou animaux pourront toujours formuler une demande de permis temporaire pour se procurer exceptionnellement des produits chimiques interdits.

Non seulement elle entend proscrire l'usage des produits les plus toxiques, mais la Ville veut également restreindre leur accessibilité. L'usage commercial sera réglementé par l'émission de permis annuels aux fournisseurs de services.

Pour contrôler également la vente chez les commerçants tel qu'elle le souhaiterait, la Ville se tourne vers le gouvernement du Québec pour légiférer plus durement dans toute la province.

Contrevenants mis à l'amende?

Particulièrement stricte, Montréal interdit l'usage de 36 pesticides depuis janvier 2022. Les magasins ont aussi dû les retirer de leurs tablettes. Des inspecteurs peuvent remettre des amendes allant de 500 \$ à 2000 \$ aux contrevenants.

Reste à voir si les infractions seront aussi passibles de contraventions à Québec. Chose sur laquelle Québec n'a pas encore statué, elle qui veut d'abord consulter les citoyens sur la question.

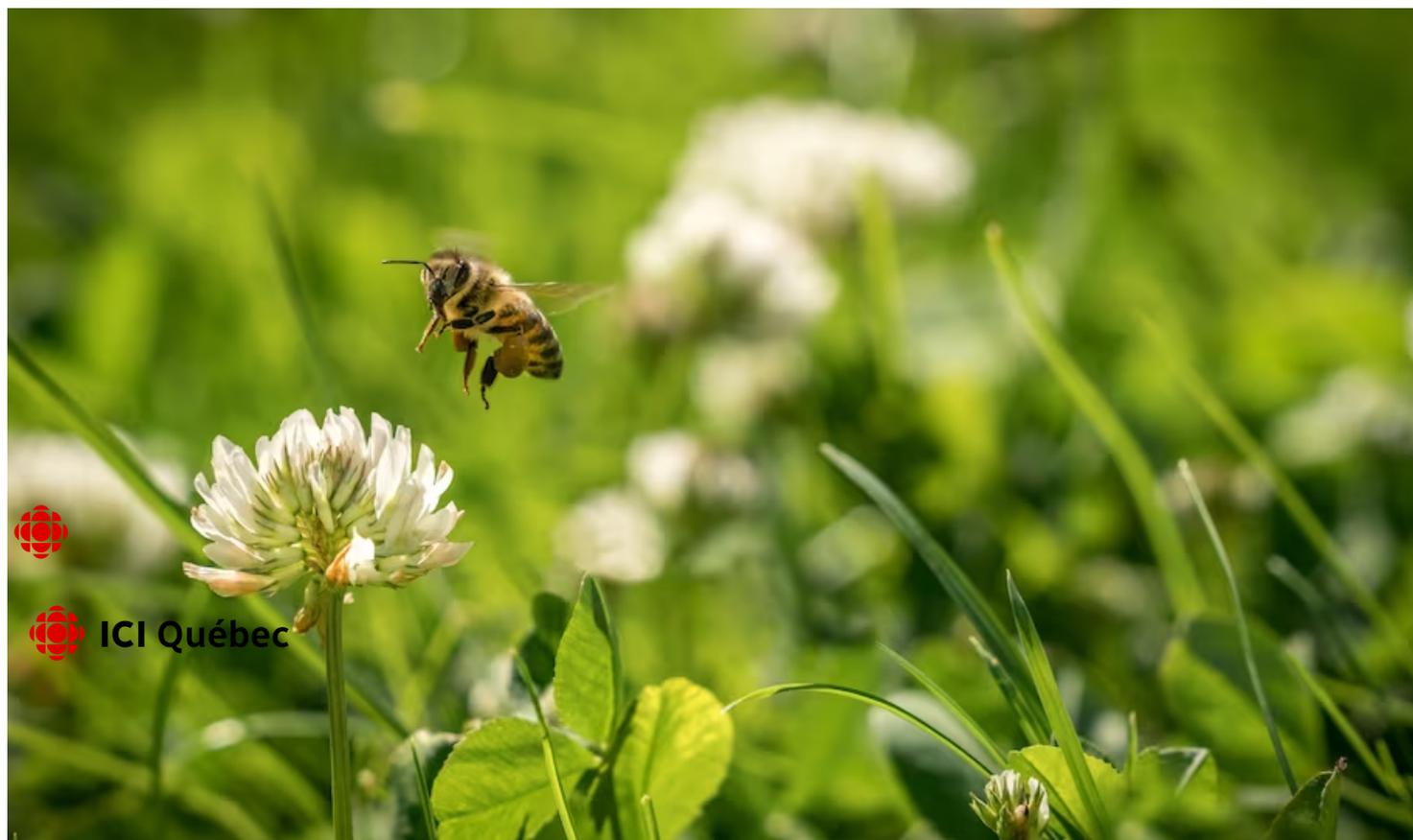
Mais une chose est sûre, dit le maire, «on n'ira pas dans les cabanons des gens» pour vérifier leur inventaire de produits bannis.

«Ça donne quoi de mettre des amendes si on n'est pas capable de les appliquer?» exprime Bruno Marchand, qui en appelle plutôt à la «conscience collective».

L'intention y est d'ailleurs d'encourager les municipalités voisines de la Communauté métropolitaine de Québec à emboîter le pas, une fois le règlement adopté.

Les ambitions de l'administration Marchand sont bien accueillies par les partis d'opposition, certains saluant le caractère «agressif» de la future réglementation proposée.

Interdiction de pesticides : « Pas une guerre à la pelouse » dit la Ville de Québec



La Ville de Québec veut interdire les pesticides les plus nocifs en 2024

PHOTO : ISTOCK / PERBOGE



Louise Boisvert

Publié hier à 18 h 33

Finis les produits de la famille des néonicotinoïdes, responsable du déclin des populations d'abeilles, et de certains pesticides sur le territoire de la Ville de Québec. L'administration Marchand va adopter, en deux temps, un nouveau règlement pour interdire les produits les plus nocifs.

Un nouveau règlement doit entrer en vigueur l'an prochain avec avec de nouvelles restrictions et quelques exceptions.

« On n'est pas en guerre contre la pelouse », affirme la directrice de la section du suivi environnemental, Geneviève C-Lévesque. La liste complète des produits sera connue plus tard.

Dès le printemps 2024, seuls les biopesticides seront autorisés à Québec. Les biopesticides sont connus pour être moins néfastes pour la santé et l'environnement. Il y aura tout de même des exceptions lorsqu'il y aura une menace d'infestation ou une menace à la santé humaine ou animale.

Par exemple, les citoyens qui se retrouveront avec des problèmes d'infestation de leur pelouse, de vers blancs ou encore de punaises velues pourront toujours faire une demande de permis à la Ville pour pouvoir acheter les produits chimiques plus forts. La Ville donnera son accord après avoir évalué si d'autres méthodes plus écologiques peuvent enrayer le problème.

Le service de l'environnement reste lucide. « Les pesticides demeurent un outil efficace pour des situations hors de contrôle », précise la directrice. Le permis sera gratuit et la Ville s'engage à donner une réponse dans les 7 jours suivants.



Certains pesticides nuisent à la biodiversité et la survie de certaines espèces. (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA / AINHOA IBARROLA

Avec sa nouvelle réglementation, la Ville de Québec emboîte le pas des 160 autres municipalités de la province, dont Montréal, Laval et Sherbrooke. Pour l'heure, l'administration Marchand n'envisage pas de remettre des amendes en cas d'infraction, comme le règlement le prévoit à Montréal.

La Ville de Québec va également interdire la possession et l'entreposage de produits proscrits à la maison. Elle va inviter les gens à se débarrasser de leurs vieilles bouteilles lors d'une collecte spéciale ou en se rendant à l'écocentre le plus près. Le maire Marchand n'entend pas mettre sur pied une « police » des pesticides. « On n'ira pas dans les cabanons des gens. »

Registre des fournisseurs

La première mesure de ce règlement visera les fournisseurs des produits interdits. La Ville évalue qu'il y en a 70 sur son territoire. Dès cette année, tous les fournisseurs et commerçants qui vendent des pesticides devront s'enregistrer auprès de la Ville au coût de 250 dollars. Chaque année, ils devront produire un document dans lequel il sera inscrit les produits vendus, la quantité et le motif évoqué. Ces informations vont permettre à la Ville d'avoir un meilleur portrait de ce qui se passe.

Selon la directrice Geneviève C-Lévesque, les premières discussions avec les commerçants sont positives. Cette réglementation va donner une confiance additionnelle à la clientèle et éliminer des fournisseurs qui pourraient vouloir s'improviser dans le marché.

Les produits visés par le projet de règlement sont déjà vendus avec certaines restrictions. Ils sont accessibles en vente libre, mais ils se retrouvent derrière des vitrines des magasins. L'intervention d'un préposé est requise.

Parler d'une seule voix

Si on ne peut pas acheter les produits sur le territoire de la Ville de Québec, rien ne va empêcher un citoyen d'aller dans les villes voisines de l'agglomération ou de la communauté métropolitaine de Québec pour le faire.

L'administration Marchand demande au ministère de l'Environnement de passer de la parole aux actes en adoptant la révision promise de son propre règlement qui doit tripler le nombre de pesticides interdits au Québec et de limiter l'accès à ces produits à l'ensemble de la province.



Des bouteilles du dés herbant Roundup, contenant du glyphosate, sur une tablette de magasin.

PHOTO : REUTERS / YVES HERMAN

La Ville de Québec attend ce signal pour ensuite demander aux municipalités voisines d'opter pour des règlementations similaires. « On a l'intention d'aller frapper à la porte de nos voisins pour les convaincre d'emboîter le pas », promet Alain Tardif, directeur général adjoint, Service de proximité.

La réglementation en vigueur depuis 2009 protège déjà les prises d'eau potable en interdisant les pesticides dans les bassins versants. Les mesures les plus restrictives seront maintenues dans le prochain règlement. Les propriétaires de terrains de golf devront également fournir un plan de réduction des pesticides.

Le projet de règlement actuel exclut les terres agricoles. D'autres mécanismes existent déjà pour encadrer l'utilisation de pesticides.

Changement de culture

L'objectif du Service de l'environnement de la Ville de Québec est « d'accompagner le citoyen dans cette transition ». Il y aura diverses activités de consultation au cours du prochain mois en vue de l'adoption du règlement. La Ville entend par la suite multiplier les actions pour sensibiliser les citoyens. « On veut le faire et on veut bien le faire », insiste le maire de Québec.

La Ville promet de donner des alternatives aux citoyens pour les aider à garder une pelouse plus verte et en santé. L'entretien plus écologique prévoit la taille plus haute de l'herbe, l'ajout de trèfle ou de compost.

La Ville dit s'être inspirée de ce qui s'est fait ailleurs au Québec. Selon Geneviève C-Lévesque, aucune municipalité ne reviendrait en arrière, malgré quelques ajustements nécessaires.

À lire :

- Un projet de recherche pour encourager la réduction des pesticides en milieu agricole
- Moins de pesticides dans les grandes cultures, c'est possible

Louise Boisvert



24 janvier 2023 9h05

40 millions\$ pour la protection du lac Saint-Charles

THOMAS LABERGE
Le Soleil

Le gouvernement du Québec investit 40 millions \$ pour la protection du lac Saint-Charles. Cette aide est offerte à la Ville de Québec, de Lac-Delage et à la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury.

Cet argent vise à soutenir l'élimination des sources de contamination dans le bassin versant du lac Saint-Charles, qui est altéré en raison du ruissellement des eaux usées.

Le lac Saint-Charles est une source d'eau potable qui dessert près de 300 000 citoyens.

Cette action s'inscrit dans la foulée de la mise en place d'un Fonds bleu par le gouvernement.

«Cet investissement est un exemple tangible de la vision au cœur de la création du Fonds bleu [...] Il atteste la volonté du gouvernement d'assurer la pérennité de notre or bleu», a indiqué le ministre de l'Environnement, Benoit Charette.

Le Fonds bleu devrait être doté d'un budget de 650 millions \$ et visera la protection des ressources en eau du Québec.

40 M\$ pour la protection de l'eau à Québec



 **ICI Québec**

Le gouvernement investit pour protéger la principale source d'eau potable de la région. (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA / STEVE BRETON



Marie Maude Pontbriand

Publié à 9 h 05

Le gouvernement provincial investit 40 M\$ pour la protection de l'eau dans la région de la Capitale-Nationale. L'argent sera partagé entre Québec, Lac-Delage et Stoneham.

L'objectif est de protéger la principale source d'eau potable de la région, soit le lac Saint-Charles qui dessert près de 300 000 citoyens.

« Le financement accordé permettra de soutenir l'élimination des sources de contamination dans le bassin versant du lac Saint-Charles, aujourd'hui altéré en raison du ruissellement des eaux usées », peut-on lire dans le communiqué émis mardi matin.

Plus de détails à venir.

Marie Maude Pontbriand





QUÉBEC

Dépôt à neige de Beauport : le projet de mur acoustique verdi et bonifié

23 janvier 2023

La Ville de Québec a présenté aux citoyens un projet de mur acoustique aux abords du dépôt à neige de Beauport, situé sur le boulevard Raymond.

Annoncé en 2019, le mur acoustique permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens du secteur de Courville. À la suite de plusieurs communications et rencontres avec les citoyens du secteur, le projet a été bonifié. Il présente maintenant un volet de végétalisation qui, en plus de contribuer à l'absorption du bruit ambiant, s'inscrit dans la volonté de la Ville d'augmenter la canopée sur son territoire.

« La Ville est fière qu'un élément technique comme le mur acoustique puisse être adapté aux besoins de verdissement d'un quartier, a mentionné le vice-président du comité exécutif responsable du transport et de l'entretien des voies de circulation, M. Pierre-Luc Lachance. Les discussions avec les citoyens du secteur ont permis d'améliorer et de donner une valeur ajoutée au projet. Signe que la consultation citoyenne est toujours importante pour un projet. Il me fait plaisir de constater que Québec travaille continuellement à l'amélioration de ses infrastructures au bénéfice des citoyens. »

Dépôt à neige : un projet, deux volets

La végétalisation du site du dépôt à neige de Beauport sera précédée par la construction d'un remblai, localisé dans la section nord. Ce remblai agira comme écran visuel et sera principalement constitué du matériel d'excavation des travaux de la voirie. Cette valorisation de matériel constitue une occasion de réaliser le chantier dans des délais réduits, en plus de diminuer l'impact environnemental du transport de matériaux.

La naturalisation du site, réalisée dans un second volet par la bonification de la canopée, comporte de nombreux avantages. Elle permettra une intégration optimale du dépôt à neige dans le paysage. Le verdissement du secteur contribuera de plus à la lutte aux îlots de chaleur et à la diminution de l'érosion des sols.

Concrètement, la naturalisation du site représente la création d'un boisé pour lequel la Ville plantera environ 4 000 arbres et 20 000 arbustes de différentes essences sur une surface d'environ 50 000 m², principalement situé dans les secteurs est et nord-est du site du dépôt à neige.

Le site est situé au nord de l'autoroute 40, bordé par les boulevards Raymond et Louis-XIV et l'avenue Larue. La naturalisation du site sera complétée en 2025, au même moment que la fin de l'aménagement du dépôt à neige.

Le volet de naturalisation du site a été élaboré et ajouté au projet de mur acoustique grâce à la consultation citoyenne, où les échanges ont permis d'améliorer un projet existant.

Pour en apprendre plus sur les activités de consultation publique du projet de mur acoustique du dépôt à neige de Beauport, les citoyens sont invités à consulter le [site Internet de la Ville de Québec](#).

Pour plus d'information**Ville de Québec**

2, rue des Jardins, H.V.

Québec Québec

Canada G1R 4S9

www.ville.quebec.qc.ca

Marchand veut rappeler Legault à l'ordre

Le Journal de Québec · 24 janv. 2023 · 14

Le maire de Québec a l'intention de rappeler au premier ministre François Legault que les rencontres importantes au plan politique doivent se tenir à Québec. La décision de tenir à Montréal des rencontres récentes avec le premier ministre du Canada et les chefs de l'opposition avait fait réagir, notamment d'anciens ministres et des élus actuels. Bruno Marchand en a discuté avec le ministre responsable de la Capitale-nationale, Jonatan Julien. « On est du même avis. Il faut faire en sorte que cette loi soit respectée. Québec est la capitale nationale et ces rencontres doivent se passer ici. Évidemment, on reprend le collier postpandémie, alors on va réinsister sur l'importance de ça. C'est déterminant. » Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, Claude Villeneuve, affirme : « Si j'étais maire, j'aurais déjà parlé au premier ministre pour lui faire part de mon mécontentement ».

Où sont les défenseurs de Québec, la suite

Le Journal de Québec · 24 janv. 2023 · 4 · KARINE GAGNON Chroniqueuse politique karine.gagnon@quebecormedia.com

Pendant la campagne électorale, François Legault a répété qu'il souhaitait faire de Québec la deuxième métropole du Québec, mais dans les faits, son gouvernement se préoccupe bien peu de la capitale nationale.



Après les récentes rencontres, à Montréal au lieu de Québec, entre les chefs de partis et le premier ministre Legault, je posais hier la question : Où sont les défenseurs de Québec ? Le cri du coeur a fait beaucoup réagir en coulisses. Il s'agit d'un signal clair indiquant que les acteurs socio-économiques s'inquiètent eux aussi.

Nombreux sont ceux qui se rappellent que dès son premier mandat, François Legault trouvait que venir à Québec représentait une perte de temps.

D'aucuns trouvaient aussi qu'il démontrait une méconnaissance des dossiers de Québec, laquelle persiste.

Le résultat, c'est que les dossiers stagnent et que plus personne n'assume un véritable leadership pour la région.

Québec vit sur les réalisations du passé, un peu comme quelqu'un qui n'a plus d'argent, plus d'emploi mais qui peut encore compter sur une fortune amassée. Un modèle qui ne sera pas viable à moyen terme, on s'entend.

IMPORTANT REcul

On est loin du temps où Agnès Maltais, Sam Hamad et Margaret Delisle travaillaient ensemble en coulisses.

Peu importe leurs allégeances politiques, ils s'alliaient pour faire monter la pression et faire en sorte que les dossiers de Québec reviennent sur le dessus de la pile.

On est loin aussi du Comité Québec Capitale, qui il y a 20 ans réunissait divers leaders locaux militant pour le développement économique, sous la présidence du recteur de l'université Laval. Dans le contexte, faudrait-il songer à une version 2.0 ?

Puis, le rôle de chien de garde que jouait autrefois la Commission de la capitale nationale n'existe plus.

Lorsque Sam Hamad était ministre responsable, celle-ci dressait un Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux.

Or, depuis le départ de M. Hamad, en 2012, ce recensement n'existe plus, confirme le porte-parole. Quant au rôle-conseil de la Commission auprès du gouvernement, « il se limite sur-

tout aux domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et du patrimoine ».

BEAU DISCOURS

L'une des clés de la défense des intérêts de Québec se trouve dans la Loi sur le statut de la ville en tant que capitale nationale du Québec. Adoptée en 2016, cette loi prévoit notamment que « le territoire de la ville est le lieu privilégié et prioritaire pour la tenue de rencontres importantes ».

Mais il faut faire bien plus pour défendre les intérêts de Québec et faire avancer les dossiers. Les chefs de partis d'opposition et les élus de la région, tous partis confondus, doivent s'impliquer.

Le ministre responsable, Jonatan Julien, démontre une volonté de défendre la région, mais il n'y arrivera pas seul.

Il ne détient ni l'expérience ni le poids politique des élus de Montréal, comme Pierre Fitzgibbon qui en mène très large.

François Legault a beau faire des discours sur « Québec la deuxième métropole », il doit montrer que les bottines suivent les babines.

D'ailleurs, il faudrait lui dire que Québec n'a rien à faire de devenir une deuxième métropole. Québec souhaite simplement être respectée et considérée comme une véritable capitale nationale.